

Saint-Georges, le 1^{er} mars 2011

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice des communications
Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Rectificatif apporté au mémoire du Groupe des ornithologues de Beauce-Etchemin
(DA 33)

Madame,

Nous avons pris connaissance sur le site du BAPE du document DA 33 « Rectificatif apporté au mémoire du Groupe des ornithologues de Beauce Etchemin (DM69) » déposé par Saint-Laurent Énergies inc. et produit par Mme Christine Martineau, biologiste chez SNC-Lavalin inc.

Nous pouvons y lire l'énoncé suivant :

« Par la présente, nous souhaitons rectifier certains faits erronés, énoncés dans le mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) par le Groupe des ornithologues de Beauce-Etchemin (DM69).

Afin de faciliter l'orientation du lecteur dans le mémoire étudié, le numéro de la page du mémoire est inscrit et est accompagné de la correction à effectuer au fait rapporté.

Page 3:

Ce sont 6 éoliennes qui n'ont pas pu être déplacées hors de l'habitat de la grive de Bicknell, tel que défini par le MRNF, et non 18 éoliennes. »

Ce que nous pouvons en déduire, c'est que le lecteur a mal lu le mémoire du Groupe des ornithologues de Beauce Etchemin car nous n'avons pas écrit ceci dans notre mémoire!

Voici ce qui est vraiment écrit à la page 3 de notre mémoire :

*Or, nous considérons que le projet dans sa version actuelle est une menace très sérieuse pour la Grive de Bicknell. **En rassemblant toutes les données à notre disposition à ce jour:***

- o Carte déposée par le MRNF qui montre l'habitat optimum de la Grive de Bicknell*
- o Carte déposée par le SCF qui fait état des secteurs réellement occupés par la*

Grive selon les connaissances au moment de l'élaboration de la carte

- o Listes des observations de Grives de Bicknell faites par des observateurs chevronnés tels que Mario Labrie subséquemment à la création de la carte du SCF, soit à l'été 2010*
- o Carte de St-Laurent Énergies qui montre l'emplacement projeté des éoliennes selon la forme actuelle du projet*

force est de constater que 19 éoliennes sont situées dans l'habitat connu et réellement occupé de la Grive de Bicknell et qu'une autre se trouve à 20 mètres de son habitat.

Le précédent paragraphe mentionne clairement que nos constats sont basés sur l'ensemble des données disponibles provenant de diverses sources et non une seule. Voilà qui est très différent de ce que Mme Martineau prétend nous faire dire.

Le GOBE aurait pu aussi ajouter qu'en plus des 19 éoliennes qui sont prévues dans l'habitat de la grive, 25 éoliennes supplémentaires sont localisées dans des peuplements faisant partie de l'habitat défini par le MRNF ou jugé propice même si l'espèce n'y a pas encore été détectée. Cet impact supplémentaire sur des habitats potentiels doit également être considéré dans l'analyse du projet. » réf DM107 p.22-23

Nous nous opposons vivement à la correction erronée proposée par St-Laurent Énergies et souhaitons que notre opposition soit mentionnée sur le site du BAPE.

Par la présente, veuillez agréer nos salutations les plus distinguées,

Francine Lavoie et Chantal Côté

Auteures du mémoire du Groupe des ornithologues de Beauce Etchemin